




Dossier

L'assurance des cyber-risques

4 Entreprises

Transmission d'entreprise :
quels enjeux ?

Femmes administrateurs :
encore des progrès à faire

3 questions à... Brigitte Longuet

Devoir de vigilance
des entreprises : mauvais timing

7 Avocats

CNB / juristes d'entreprise :
liaisons fatales ?

CNB : les défis du nouveau bureau

8 Interprofessionnalité

Loi Macron :
l'interprofessionnalité validée !

27 Etudes

Le *crowdfunding* enfin doté d'un
cadre juridique

34 Fiches pratiques

Analyse du régime juridique de la
rémunération du dirigeant de SAS

Abus de minorité : obligations du
mandataire *ad hoc*

Stratégies contentieuses en droit
de la concurrence



3 questions à... Brigitte Longuet, avocate, récemment élue présidente de la Fédération des femmes administrateurs (FFA)



Comment concevez-vous votre nouvelle mission à la tête de la FFA ?

Je succède à Agnès Bricard qui a su fédérer en 2012 les associations pour la promotion des Femmes Administrateurs de sociétés. Depuis les lois Zimmerman et Sauvadet, le nombre de femmes présentes dans les conseils d'administration a sensiblement augmenté. Les lois ont été appliquées sérieusement grâce à leur caractère contraignant, plaçant la France à la seconde place en Europe derrière la Norvège avec 31 % de féminisation dans les entreprises du CAC 40. Si un autre visage de la gouvernance se dessine, il faut néanmoins rester vigilantes sans tomber dans la revendication permanente. Car les bons résultats affichés sont aussi très inégaux selon les groupes. Si Publicis dépasse 50 % de femmes, d'autres sociétés peinent à atteindre les 8 %. Les fonctions de présidence ou de vice-présidence dans les conseils d'administration ou de comités leur sont encore trop fermées. Quant au faible pourcentage de femmes présentes dans les ComEx, près de 80 % sont en réalité issues de fonctions supports telles que la communication ou les ressources humaines.

Etait-ce important selon vous qu'une avocate accompagne la démarche de la FFA qui soutient l'entrée dans les Conseils de femmes Administrateurs Indépendants ?

Outre la rigueur propre aux professions du Droit, les avocats ont une vision globale et éclectique des entreprises en raison de la multiplicité et la variété de leurs clients. Grâce à leurs connaissances en matière de déontologie et de conflits d'intérêt, ils doivent apporter une complémentarité aux membres des Conseils actuels.

Quels vont être vos principaux chevaux de bataille ?

Le secrétariat aux Droits des Femmes succède au ministère des Droits des Femmes. Nouveau ministère, nouvelle donne. Nous allons donc continuer à accompagner l'évolution actuelle à travers la reconnaissance des forces et valeurs des femmes administrateurs, tout en mettant l'accent sur la qualité de la réflexion et de la performance des femmes sur la conception même de la gouvernance, tant dans le privé que dans le public. A cette fin, des réunions bimestrielles seront organisées autour d'un

thème de gouvernance (par exemple le droit de vote double). Nos membres interviendront également tout au long de l'année dans de multiples conférences à l'instar de la Journée de la femme ou encore du congrès des DAF. Et en octobre, nous organiserons sur ce thème central de la gouvernance notre colloque annuel au cercle France-Amériques avec qui nous partageons les mêmes directions. Le colloque s'enrichira des expériences menées à l'étranger, notamment outre-Atlantique. Notre mot d'ordre ? L'ouverture. La FFA ne se résume pas à la mise en relation de réseaux purement féminins. Elle doit au contraire s'ouvrir aux hommes et investir le milieu entrepreneurial. La FFA doit devenir un interlocuteur privilégié de l'ensemble des acteurs économiques.

Propos recueillis par C.T.



Retrouvez plus d'actualités sur le blog du Journal des Sociétés
www.jss.fr